REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION N°25-611 DES GROUPES SOCIALISTE, VERTSPOPSOL ET VERT-LIBERAL «LA LUTTE ET LA PREVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EN VILLE DE NEUCHATEL »

(3 novembre 2025)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 5 septembre 2025, les groupes socialistes, VertsPopSol et vert-libéral ont déposé l'interpellation 25-611 intitulée « La lutte et la prévention des violences sexistes et sexuelles en Ville de Neuchâtel », inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général le 8 septembre 2025 et dont le contenu est le suivant :

> *Le 19 août 2025, un féminicide a été commis à Corcelles, coûtant la vie à une femme et à ses deux enfants de 3 et 10 ans. Ce crime insoutenable, loin d'être isolé, constitue déjà le 22e féminicide recensé en Suisse cette année - un chiffre qui dépasse, dès le mois d'août, le total de 2024. Mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Les violences sexistes et sexuelles ne se limitent pas aux violences domestiques : elles s'expriment aussi à travers le harcèlement obsessionnel, les violences psychologiques ou encore le harcèlement au travail.*
>
> *La Ville de Neuchâtel doit s'engager davantage dans la lutte et la prévention des violences sexistes et sexuelles.*

1. Quelle est la stratégie communale, ainsi que le budget, consacrés à la prévention des violences sexistes et sexuelles en Ville de Neuchâtel ?

2. Quelles mesures sont mises en place dans les écoles de la commune pour informer et sensibiliser les élèves, les étudiant-es et les enseignant-es aux violences sexistes et sexuelles ?

3. Quelles campagnes de sensibilisation et de prévention la Ville mène-t-elle en direction des populations particulièrement touchées par ces violences, telles que les seniors et les personnes en situation de handicap ?

4. Existe-t-il un monitoring ou un système de suivi permettant d'évaluer l'efficacité des actions entreprises, et si non, le Conseil communal envisage-t-il d'en mettre un en place ?

5. Quels sont les liens de coordination entre la Commune de Neuchâtel et les institutions spécialisées (SAVI, police, justice, associations, écoles), et comment la Ville évalue-t-elle la cohérence de cette collaboration ?

6. Le Conseil communal peut-il s'engager à publier un rapport régulier (par exemple semestriel à la commission FFSS, autre ?) rendant compte des moyens mobilisés, des actions entreprises et de leurs résultats ?

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

1. Introduction

Le Conseil communal, tout comme le Canton et la Confédération, s'alarme de la progression significative des violences sexistes et sexuelles. Comme le souligne l'interpellation, l'année 2025 s'annonce particulièrement sombre alors que l'année 2024 avait déjà connu, au niveau national, une hausse de 6% des violences domestiques, avec 21'127 infractions dans le domaine[1].

Pour rappel, une femme sur cinq a vécu un acte sexuel non consenti dès l'âge de 16 ans et une femme sur dix un rapport sexuel contre son gré.

[1] 26.09.2025 – Communiqué de presse – Violence envers les femmes et violence domestique : la Suisse soumet son deuxième rapport étatique

Près de la moitié des femmes concernées n'en a jamais parlé et seuls 10% l'a signalé à la police. Ces femmes n'ont pas systématiquement sollicité la police, souvent par honte, peur de ne pas être crues ou estimant qu'elles n'avaient aucune chance d'obtenir justice[2].

L'engagement conjoint de la Confédération, des cantons, des communes et de la société civile est un facteur essentiel de la prévention et la lutte contre les violences en Suisse.

Ainsi, au niveau national, dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la Suisse s'est résolument engagée depuis 2018 à renforcer la prévention, la protection de toutes les victimes et la poursuite pénale de ces formes de violence.

Depuis 2022, la Confédération a renforcé ses instruments pour la prévention et la lutte contre ces violences, notamment en adoptant un plan d'action national et élaboré les standards minimaux pour la formation de différents groupes professionnels. Des modifications législatives ont également été apportées, notamment dans le cadre de la révision du droit pénal en matière sexuelle, les mesures civiles contre le mariage de mineur-e-s ainsi que l'adaptation du droit de séjour pour les victimes de violences domestiques. La création d'une norme spécifique réprimant le harcèlement obsessionnel par exemple ou « stalking » figure désormais dans le code pénal.

La première campagne de prévention nationale sera lancée en novembre 2025. Dès mai 2026, un numéro de téléphone à trois chiffres pour l'aide aux victimes sera mis en service et la première étude de prévalence de la violence au niveau national sera menée auprès de la population en 2027.

Au niveau cantonal, le plan d'action neuchâtelois de prévention et de la lutte contre la violence domestique a été mis en œuvre en 2022. Il traite de 10 champs d'action, couvrant tant le cadre légal, le monitorage, que la formation continue, l'information et prévention auprès des publics, la prise en charge des victimes ou encore les moyens techniques. Un nouveau plan est prévu en début d'année prochaine.

Les violences domestiques constituent une priorité centrale pour la police neuchâteloise (PONE), en première ligne face à ces violences. Elle œuvre tant dans le domaine de la prévention auprès des écoles et du grand public que de l'enquête judiciaire. Dans ce cadre, l'ensemble des policier-

[2] Gfs.bern, enquête sur les violences sexuelles, avril 2019

ères sont formé-e-s à la prise en compte de ce type de violence. Cette formation intégrée dans la formation de base à l'école de police est ensuite régulièrement enseignée dans la formation continue. La police judiciaire dispose en outre de 17 spécialistes des atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle, dont 3 dédié-e-s à la gestion des menaces et à la prévention de la violence. Membre important des différents réseaux et partenariats entretenus autour de cette lutte, la police neuchâteloise contribue également à étudier et mieux comprendre le phénomène des violences sexuelles au travers de l'analyse des statistiques policières et d'études auprès de la population du canton, telles que le diagnostic local de sécurité, mené en 2019 et 2025.

Par le changement sociétal profond nécessaire pour améliorer cette problématique systémique, la société civile est actrice dans la lutte contre les violences domestiques. En témoignent les nombreuses initiatives menées permettant de libérer la parole, offrir des places d'écoute et d'accueil, ou encore réfléchir collectivement à des solutions ou projets permettant de lutter contre les violences de genre. On pourra ainsi mentionner des initiatives telles que les mots « d'urgences » dans les bars, ou manifestations (« Ici, demandez Angela ») ou les applications permettant de solliciter de l'aide.

Les réponses suivantes apportée à l'interpellation présentent comment la Commune de Neuchâtel s'inscrit dans cette lutte commune.

2. Réponses aux questions de l'interpellation

Quelle est la stratégie communale, ainsi que le budget, consacrés à la prévention des violences sexistes et sexuelles en Ville de Neuchâtel ?

La prévention des violences sexistes et sexuelles est envisagée de façon transversale en Ville de Neuchâtel et, bien qu'elle ne fasse pas l'objet d'une politique consolidée, elle se concrétise au travers de nombreuses actions ou prestations fournies par différents services ou offices.

Ainsi, on pourra directement identifier l'important travail dans le domaine réalisé par le Centre de santé sexuelle (CSS) qui offre information, conseils et accompagnement dans ses locaux, dans les services de gynécologie et obstétrique du RHNe, ainsi qu'auprès de différentes institutions. Plus spécifiquement, ce sont près de 40 femmes qui ont été conseillées et accompagnées par le Centre en 2024 dans le cadre de

violences sexuelles. La tendance à la hausse des demandes est forte, une quinzaine de dossiers étaient traités pour ce motifs en 2022. Le CSS s'engage également activement dans les lieux de formation (écoles, lycées), de concert avec différentes associations (Espace F, RECIF, Caritas, etc.), ainsi qu'auprès de populations spécifiques (réfugié-e-s, migrant-e-s, travailleur-euse-s du sexe, etc.) dans le but de prévenir les violences sexuelles et promouvoir les droits sexuels.

Le Service de la cohésion sociale est également actif dans ce domaine, par divers soutiens, notamment financiers, à des associations ou entités qui œuvrent à la prévention ou à l'information dans le domaine. Par exemple, le projet THAYS de Médecins du monde, visant notamment à orienter les travailleur-euse-s du sexe victimes de violence, est soutenu par la Ville depuis son lancement. Le Service de la cohésion sociale est également garant de la mise en œuvre de la feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité qui comporte plusieurs volets sur les rapports de genre : sensibilisation des citoyen-ne-s sur les enjeux égalité, diversité et inclusion, prévention du harcèlement sexuel et des discriminations envers les utilisateur-trice-s et sur la place de travail.

Le Service de la culture soutient l'association romande Safe Spaces Culture qui a pour but de fournir des moyens d'action pour lutter contre le harcèlement, mobbing et discrimination dans le domaine culturel. La Case à chocs mène également des actions de prévention sur les violences sexistes et sexuelles (charte, disponibilité et sensibilisation des équipes, stand « Point d'Chute », couvercle de protection des verres, etc.).

De plus, il y a lieu de relever que, dans le cadre de ses responsabilités en tant qu'employeur, la Ville de Neuchâtel mène depuis 2021, par l'intermédiaire de son Service des ressources humaines, une campagne annuelle de sensibilisation destinée à prévenir le harcèlement et à promouvoir des comportements respectueux. Par ailleurs, le dispositif communal de prévention, de gestion des conflits et de protection de la personnalité, en vigueur depuis 2016, vise à garantir un environnement de travail sain et à prévenir les atteintes aux droits de la personnalité, notamment celles relevant du harcèlement psychologique ou sexuel. Ce dispositif repose sur la collaboration avec des spécialistes externes ; une médiatrice, un médiateur et, depuis 2025, une structure d'accompagnement spécialisée, auxquels les collaboratrices et collaborateurs peuvent s'adresser gratuitement et en toute confidentialité, ainsi que sur la mise à disposition de psychologues dans le cadre du suivi psychosocial.

Enfin, on mentionnera que pour certaines fonctions, par exemple le personnel des structures d'accueil, des contrôles de casier judiciaire sont réalisés systématiquement.

Les services de « terrain », comme ceux de l'Action sociale, de la Famille ou de la Sécurité sont également particulièrement sensibilisés et sont à même de fournir conseils et accompagnement. Ainsi, les assistant-e-s sociaux détectent fréquemment des situations de violence domestique et orientent les personnes concernées vers le dispositif cantonal ad hoc (SAVI). Les structures d'accueil, acteurs importants du dispositif de prévention primaire, déploient quant à elles différentes actions spécifiques pour sensibiliser les publics avec lesquelles elles interagissent : enfants, famille et professionnel-le-s.

Enfin, le Service de la gérance et du logement met à disposition un appartement dit « d'urgence » entièrement équipé qui peut accueillir au besoin des femmes et enfants dans un contexte de violence.

On mentionnera encore que le budget d'innovation collaborative a permis un soutien au projet Espace F, avec lequel collabore activement le Centre de santé sexuelle, dont l'objectif est de créer un lieu dédié à la prévention et au soutien des femmes confrontées aux violences sexuelles et sexistes, tout en sensibilisant la population à ces enjeux.

Dans ce cadre, il n'est ainsi pas possible à ce jour, d'identifier précisément quel budget des différents services est alloué directement à la lutte contre la violence sexiste et sexuelle et donc d'en faire le cumul.

Quelles mesures sont mises en place dans les écoles de la commune pour informer et sensibiliser les élèves, les étudiant-e-s et les enseignant-e-s aux violences sexistes et sexuelles ?

La prévention en milieu scolaire est un élément central de la lutte contre la violence sexiste et sexuelle dans le sens qu'elle permet de sensibiliser, libérer les paroles et questionner les représentations sociétales. Les programmes suivants sont développés dans les instances de formation :

Programme As de cœur « As de cœur – amitié, amour et sexualité sans violences » est un programme de prévention en matière de violence de couple en milieu scolaire afin de préserver au mieux les jeunes des risques de violences dès leurs premières relations. Dans le canton, il est animé par un-e spécialiste en santé sexuelle (GSN ou Centre de santé

sexuelle) et un-e intervenant-e LAVI/SAVI[3]. Il a principalement été dispensé au lycée Jean-Piaget. Cette mesure pourrait être étendue prochainement au CPNE.

Plus fort que la violence Cette exposition itinérante et intercantonale traite de la violence domestique. L'exposition se présente sous la forme immersive d'un appartement, où chaque pièce traite d'un aspect spécifique de la violence domestique. En plus de décrire les différentes formes que peut prendre la violence, l'exposition donne des solutions et présente les ressources disponibles pour aider à s'en sortir. Elle a pour public cible les jeunes de 15 à 25 ans et les professionnel-le-s, mais est également ouverte au grand public. La présentation de l'exposition a permis de faire intervenir des représentant-e-s de la police, du SAVI, des associations en lien avec la violence domestique dont le Centre de santé sexuelle et de l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE).

Cours d'éducation en santé sexuelle dispensés par le GSN. L'un des objectifs est de promouvoir les relations saines et prévenir la maltraitance, les abus sexuels et la violence relationnelle et sexuelle.

A noter que pour l'éorén, le Service de prévention et promotion de la santé (SPPS) composé d'infirmières scolaires, est disponible et offre un accès direct et des ressources pour les élèves et le personnel enseignant.

En complément, des interventions spécifiques sont menées tout au long de la scolarité obligatoire dans le cadre du programme « Mon corps me parle » (en 3e), où les thématiques des émotions, des secrets, du toucher et du consentement sont abordées. En 5e, les élèves participent à l'exposition « Mon corps est à moi », centrée sur la protection de l'intégrité corporelle et la prévention des violences sexuelles. Enfin, en 11e année, les « Journées santé » proposent différents ateliers sur inscription. Parmi ceux-ci, le Centre de santé sexuelle propose un atelier visant notamment à développer les connaissances et compétences nécessaires à des relations saines, consenties, choisies et sans contraintes. D'autres modules animés par le SEM (Succès, Égalité, Mixité) incluent notamment des séances de self-défense non violente et des activités autour de l'estime de soi. Ces interventions, encadrées par des enseignant-e-s et des professionnel-le-s visent à transmettre progressivement des repères sur le respect, le consentement et l'égalité tout au long du parcours scolaire.

[3] LAVI/SAVI : loi sur l'aide aux victimes/service d'aide aux victimes

Quelles campagnes de sensibilisation et de prévention la Ville mène-t-elle en direction des populations particulièrement touchées par ces violences, telles que les seniors et les personnes en situation de handicap ?

Face aux récents événements, le Conseil communal a souhaité donner une suite concrète en décidant de participer à la campagne internationale « Orangeons le monde », initiée par l'Organisation des Nations Unies, en illuminant en orange la façade de l'Hôtel de Ville du 25 novembre au 5 décembre 2025. Cette initiative s'inscrit dans un mouvement mondial visant à sensibiliser le public aux violences faites aux femmes et aux filles.

En parallèle, le Service de la cohésion sociale travaille actuellement à la mise en place d'une vaste campagne de sensibilisation, prévue pour 2026, autour de la Journée internationale du 25 novembre pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette campagne comprendra notamment l'exposition « Avec elles contre la violence », réalisée par l'association Belles Pages, qui se tiendra au Péristyle de l'Hôtel de Ville du 28 novembre au 15 décembre 2026. Une conférence dédiée réunissant personnes concernées, expert-e-s, associations et partenaires, ainsi que l'organisation de visites ciblées avec les écoles et différents publics, viendront compléter cette initiative.

En outre, la Ville peut agir directement, comme elle le fait par exemple au travers de ses actions à l'attention de groupes vulnérables ou ayant des besoins spécifiques. Par exemple, la déléguée aux personnes âgées est en contact avec les associations qui proposent des actions spécifiques telle que l'association Alter-ego qui aborde, au sens large, la problématique de la maltraitance envers les personnes âgées. Les spécialistes du Centre de santé sexuelle interviennent quant à elles aussi régulièrement auprès de populations vulnérables, notamment issues de la migration. Elles interviennent dans les centres de Perreux, Couvet et Tête de Ran ou au sein d'associations spécialisées (RECIF, ESPACE, Classes JET, etc.) pour apporter conseil, information, mais également une expertise reconnue en matière d'excision, de promotion des droits sexuels ou de mariage forcé.

Enfin, dans le cadre des mandats de prestation qui lient les acteurs de la santé sexuelle au Canton en matière de répartition des missions de santé sexuelle, le GSN est mandaté pour s'adresser aux populations LGBTIQ+, ainsi que dans certaines institutions spécifiques comme les prisons.

Existe-t-il un monitoring ou un système de suivi permettant d'évaluer l'efficacité des actions entreprises, et si non, le Conseil communal envisage-t-il d'en mettre un en place ?

Comme mentionné, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles se compose, pour notre commune, d'actions diverses fournies par différents services et offices et par des partenaires associatifs.

Des monitorings sont réalisés ou en cours d'élaboration par le Canton et la Confédération. Pour le Conseil communal, il semble dès lors peu efficient de mettre en place un tel monitoring qui nécessiterait des ressources importantes, alors même que des ressources pour mettre en place des actions de prévention ou soutenir les victimes sont difficilement mobilisables dans le contexte financier actuel.

Il est également à noter que la grande hétérogénéité des données récoltées et le manque d'indicateurs chiffrés harmonisés sont des difficultés reconnues par le Canton et font l'objet d'un travail dans le cadre de la mise en place de son monitorage du phénomène.

Quels sont les liens de coordination entre la Commune de Neuchâtel et les institutions spécialisées (SAVII, police, justice, associations, écoles), et comment la Ville évalue-t-elle la cohérence de cette collaboration ?

Au niveau cantonal, la c*ommission d'expert-e-s pour la Convention d'Istanbul* (CECI), anciennement « commission technique LVD [loi sur la lutte contre la violence domestique] » a été constituée sur mandat de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS) dès 2004, pour définir et accompagner les premières mesures cantonales de prévention et de suivi des victimes et des auteur-e-s de violence. Cette commission réunit aujourd'hui une quinzaine de membres, responsables opérationnel-le-s des diverses entités travaillant autour de la lutte contre la violence domestique et les violences faites aux femmes. La responsable du Centre de santé sexuelle est membre de cette commission. Cette commission regroupe :

- Les entités de l'État concernées par la thématique : Autorités judiciaires, Service de la cohésion multiculturelle, Ministère public, Police neuchâteloise, Service de l'action sociale, Service de la santé publique, Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse, Service pénitentiaire, Office de la politique familiale et de l'égalité ;

- Les entités et corps de métiers actifs sur le terrain : SAVI, SAVC[4], CNMV[5], centres de santé sexuelle, Addiction-Neuchâtel, OAN[6], SNM[7].

La CECI vise à faciliter les échanges entre les différentes entités, à assurer, dans la mesure du possible, la mise en œuvre concrète, le suivi et la coordination des mesures prévues dans le cadre de l'application cantonale de la Convention d'Istanbul. Pour rendre le réseau neuchâtelois de lutte contre la violence domestique plus fluide et efficace, les ONG et les associations investies dans la lutte contre la violence domestique dans le canton sont régulièrement rencontrées.

Au surplus, dans le cadre précis des victimes qui consultent au Centre de santé sexuelle, il est souligné la qualité des relations entretenues tant avec le service de gynécologie du RHNe, le Centre neuchâtelois de médecine des violences (CNMV), le SAVI, qu'avec la police neuchâteloise et, plus précisément, avec l'unité Intégrité Corporelle et Sexuelle (ICS).

Les collaborations avec les écoles sont également très bonnes. Le GSN est la porte d'entrée en matière d'éducation sexuelle au sein de l'éorén et mandate le Centre de santé sexuelle et d'autres partenaires lors des journées santé. Le Centre de santé sexuelle reste par ailleurs toujours disponible pour traiter de thématiques particulières et répond régulièrement aux demandes directes des écoles.

Enfin, le service de l'action sociale, son office de l'aide sociale en particulier, est en contact régulier avec le SAVI pour assurer la continuité du suivi consécutif à un placement au SAVI. Il est en effet fréquent que les victimes de violences domestiques se retrouvent sans logement et sans revenu suffisant.

Le Conseil communal peut-il s'engager à publier un rapport régulier (par exemple semestriel à la commission FFSS, autre ?) rendant compte des moyens mobilisés, des actions entreprises et de leurs résultats ?

Le Conseil communal rappelle que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes est aujourd'hui répartie dans de nombreux services et actions et souvent en partenariat avec d'autres acteurs. Une délimitation du

[4] Service pour les auteur-e-s de violence conjugale
[5] Centre neuchâtelois de médecine des violences
[6] Ordre des avocates et avocats neuchâtelois
[7] Société neuchâteloise de médecine

périmètre du monitorage semble nécessaire avant d'évaluer les nécessaires ressources pour assurer un tel suivi. La même problématique s'applique à la consolidation du budget attribué précisément à une prestation transversale telle que celle-ci.

Au surplus, le Conseil communal craint la création d'un doublon avec les actions de suivi menées au niveau du Canton, d'autant que la Commune n'est pas toujours en mesure de connaitre le détail des cas, notamment dans un contexte délicat de protection de la personnalité.

Dans un premier temps, le Conseil communal peut proposer que la Commission FFSS puisse être informée, une fois par année au moment de la rédaction du rapport de gestion, de l'évolution des consultations en matière de violences sexistes et sexuelles réalisées auprès des spécialistes en santé sexuelle et, lorsque cela est possible, des suites données à ces dernières. Le Centre de Santé sexuelle tâchera également de présenter à la Commission les actions significatives réalisées par les autres offices et services dans ce domaine. Lors de ces échanges la commission pourra alors préciser les contours du suivi qu'elle souhaite obtenir.

3. Conclusion

La violence domestique est un problème grave en Suisse. Les chiffres sont alarmants et sont l'écho d'un environnement sociétal dans lequel la violence sexuelle est normalisée, banalisée ou excusée. Au-delà des actes eux-mêmes, cette violence consiste aussi à blâmer les victimes, à minimiser la responsabilité des auteurs et à perpétuer les stéréotypes.

Le Conseil communal en est parfaitement conscient et œuvre, de manière coordonnée avec les autres partenaires, notamment le Canton, les écoles et la police neuchâteloise pour apporter un changement et offrir conseil et accompagnement aux victimes.

Dans le cadre de la répartition des rôles entre Confédération, Canton et Commune, notre Ville propose à la fois des prestations propres reconnues, en particulier par son Centre de santé sexuelle et par la formation et la sensibilisation donnée à l'ensemble de son personnel, mais aussi par le soutien à des projets ou associations dont l'expertise est reconnue dans le domaine ou dans la connaissance d'une population particulière. Afin de renforcer davantage ses engagements, la Ville mettra en place en 2025 et 2026 une campagne de sensibilisation dans le cadre

de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Aujourd'hui, le Conseil communal ne souhaite pas développer un système de monitorage complexe, dont le contenu pourrait faire doublon avec les actions cantonales en cours. Il préfère garantir et consolider les ressources déjà actives et renforcer les actions de sensibilisation existantes.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la réponse à l'interpellation n°25-611.

Neuchâtel, le 3 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	Le chancelier,
Nicole Baur	Daniel Veuve